



**DDI** DDT(M) - DDPP  
DDCS - DDCSPP



## DECLARATION LIMINAIRE CHSCT DDI du 15 mars 2018

Pour ce premier CHSCT de l'année, les annonces de probables refontes du « contrat social avec les agents publics » annoncées récemment par le gouvernement, ne concourent pas à rassurer les agents de la fonction publique déjà largement traumatisés par les dernières réformes successives qu'ils ont trop souvent subies.

Cet enchaînement de changements met particulièrement à mal les agents placés en DDI. Ces situations d'incertitude successive augmentent encore le mal être déjà ressenti au sein de la communauté de travail et amplifie la sensation de perte d'efficience.

L'UNSA ne peut que se satisfaire de la façon dont s'est déroulée la procédure d'échange sur la mise en place des textes concernant le télétravail en DRDJSCS. Cependant, une attention toute particulière devra être portée sur sa réelle mise en œuvre au sein des services. Il sera nécessaire de se doter d'outils d'analyse pertinents et surtout **partagés**.

C'est pourquoi, l'UNSA vous demande d'ores et déjà de commencer à travailler sur ces outils au sein d'un groupe de travail dédié et ainsi éviter les dérives potentielles liées à toute mise en place de nouvelle modalité de travail. L'UNSA souhaite aboutir à un bilan objectif de la mise en œuvre du télétravail, assis sur des constats complets. Nous y reviendrons lors du point de l'ordre du jour consacré à cette question.

Concernant, la thématique « violences sexistes et sexuelles au travail que vous nous proposez d'aborder, l'UNSA considère positivement cette initiative au regard des engagements du gouvernement mais aussi des priorités qui sont les nôtres dans la lutte contre toutes les discriminations, dont celles que subissent les femmes. C'est pourquoi, comme elle a déjà eu l'occasion de le réclamer, l'UNSA souhaite que soit appréhendée le sujet de l'égalité professionnelle dans son ensemble selon l'accord du 8 mars 2013 dont nous devons nous assurer de la mise en œuvre en DDI.

Au-delà de cette thématique forte, celle portant sur la lutte contre toute forme de discrimination nous paraît aussi devoir être ouverte.

Notre fédération a activement participé à l'élaboration de la circulaire DGAFP sur ce sujet, qui doit être publiée prochainement. Aussi, pour l'UNSA, même si nous saluons à nouveau l'initiative, il paraît difficilement concevable qu'un plan d'action soit finalisé avant même la parution de ce texte.

Enfin, l'UNSA souligne à nouveau que dans de nombreuses DDI, le contexte social est très dégradé, ce qui affecte les conditions et l'organisation du travail et pèse sur la santé des agents. Il convient d'apporter des réponses rapides aux situations signalées. L'UNSA tient à rappeler ainsi que le sujet du dialogue social en DDI, et des recommandations de la mission engagée sur ce sujet, doit aussi être une préoccupation permanente de nos instances centrales.

Présenté lors du CT des DDI du 23 mars 2017, il nous a été présenté le projet de Politique de Filtrage de l'Accès à Internet (PFAI). Aujourd'hui, 3 DDI sont pilotes (DDT 19, DDCSPP 28, DDPP91).

Les agents impactés rencontrent des difficultés à exercer leur mission par une politique de filtrage excessif et une exécution de la procédure corrective longue (entre 8 et 10 jours).

Nos collègues, notamment ceux de la DGCCRF, sont désabusés et ont tendance à abandonner les contrôles de sites Internet par exemple.

Nous vous demandons d'établir un bilan de ce dispositif et d'organiser un groupe de travail afin d'améliorer les conditions de travail des agents avant une généralisation de cette politique.

De plus, l'UNSA tiens à signaler les nombreux dysfonctionnements depuis la mise en place du nouveau réseau intranet dans les DDI qui se traduit par un ralentissement de l'accès à internet voire l'impossibilité d'accéder à certains sites comme ceux de syndicats dont l'UNSA.